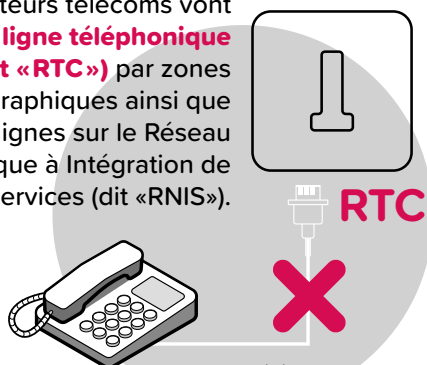
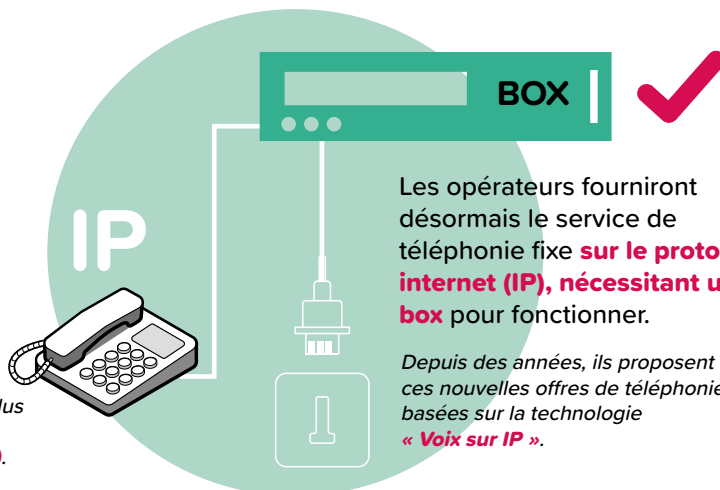


Le téléphone fixe se modernise dans votre commune

Les opérateurs télécoms vont **arrêter la ligne téléphonique « en T » (dit « RTC »)** par zones géographiques ainsi que leurs lignes sur le Réseau Numérique à Intégration de Services (dit « RNIS »).



Les téléphones fixes ne pourront plus être branchés en direct sur la prise téléphonique « en T » (dit « RTC »).



Les opérateurs fourniront désormais le service de téléphonie fixe **sur le protocole internet (IP), nécessitant une box** pour fonctionner.

Depuis des années, ils proposent ces nouvelles offres de téléphonie basées sur la technologie « Voix sur IP ».

Quel calendrier ?

Qui est concerné ?



Fermeture ligne téléphonique fixe branchée sur une prise murale « en T » (dit « RTC ») :

- Dans le Val d'Oise (95) : **Osny**
- Dans le Sud Finistère (29) : **Concarneau, Elliant, Melgven, Saint-Yvi, Rosporden, Tourn**



Clients résidentiels



Clients professionnels ou entreprises



Administration

Que faire si je suis concerné par l'arrêt du RTC ?

Ligne téléphonique fixe branchée sur une prise murale « en T ».



Vous êtes un abonné grand public



Nous vous invitons à vous rapprocher de votre opérateur télécom.



Vous êtes une administration

Recensez vos accès à la ligne téléphonique fixe RTC, puis rapprochez-vous de votre opérateur télécom ou de votre fournisseur.

Veuillez à ce que l'ensemble de vos marchés publics incluant un ou plusieurs liens téléphoniques prévoient des solutions « IP ».



Vous êtes une entreprise

Intégrateurs / constructeurs / opérateurs d'usages spéciaux (téléalarmes, téléassistance, ascensoristes etc.).

Consultez le document complet de la Fédération Française des Télécoms <https://bit.ly/2LCPtN4>

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre opérateur télécom ou de votre fournisseur de terminal ou de boîtier.



Vous êtes un élu

La Fédération Française des Télécoms met à votre disposition une page dédiée sur son site internet avec des ressources libres d'accès www.fftelecoms.org

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions :

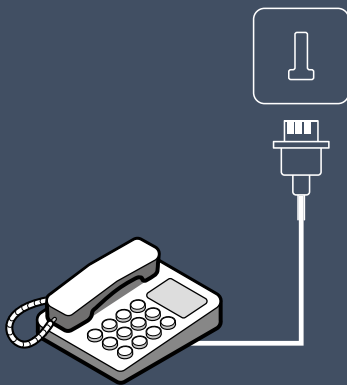
Mail : jdoyen@fftelecoms.org
Téléphone : 07 85 61 28 06



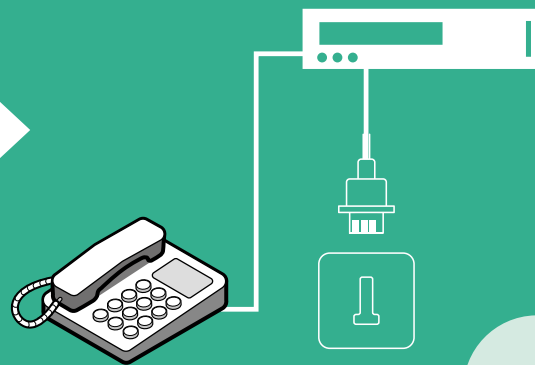
Quelle que soit votre situation, les opérateurs télécoms vous accompagnent. Anticipez l'arrivée du boîtier IP.

La principale évolution consiste à installer un nouvel équipement entre la prise téléphonique et le téléphone pour appeler avec la technologie IP.

Avec la technologie RTC



Avec la technologie voix IP



Les réponses aux questions que vous vous posez !



Fin du RTC ou fin du cuivre, est-ce la même chose ?

Le RTC, pour «Réseau Téléphonique Commuté», est la technologie historique utilisée pour fournir un service de téléphonie fixe. Il est à différencier du réseau physique en cuivre (la boucle locale cuivre) qui est le support physique RTC. La boucle locale cuivre permet la transmission de la téléphonie via le RTC, mais également par exemple les différentes technologies xDSL (ADSL par exemple), qui permettent de bénéficier simultanément via une box d'un accès téléphonique sur IP, d'un accès internet ou encore de la télévision sur IP. Ainsi, la fin du RTC signifie davantage la fin d'un mode de transmission de la téléphonie, en l'occurrence le RTC.



Que se passe-t-il lors de la fermeture technique du RTC si je ne suis pas passé à la voix sur IP ?

Si, malgré les sollicitations de votre opérateur, vous refusez de migrer vers une offre de voix sur IP, alors votre contrat sera résilié et votre accès RTC sera coupé lors de la fermeture technique : ainsi, vous n'aurez plus accès à votre service de téléphonie fixe sur RTC. Dans ce cas précis, vous pourrez, néanmoins, bénéficier à nouveau de la téléphonie fixe en contractualisant avec un opérateur de votre choix qui vous proposera alors une offre de voix sur IP. Attention, dans ce cas de figure, il pourrait être particulièrement compliqué de réussir à conserver votre numéro de téléphone et vous pourriez avoir à payer des frais de mise en service pour votre nouvelle offre de téléphonie fixe.



Devais-je souscrire à un abonnement internet afin d'obtenir un service de téléphonie fixe ?

En ce qui concerne le grand public, les opérateurs le souhaitant proposeront des offres similaires à l'offre téléphonique fixe RTC basique. Vous pouvez garder votre téléphone fixe. Une box devra simplement être installée entre le combiné téléphonique et la prise téléphonique murale. Il sera toujours possible de demander la portabilité de votre numéro de téléphone, afin de le conserver.



Concrètement, combien est-ce que cela coûte ?

Cela dépendra de l'offre de substitution pour laquelle optera chaque utilisateur : grand public, entreprises ou administrations. Les dispositions du code des communications électroniques et des postes garantissant un accès au service téléphonique à un tarif abordable restent cependant en vigueur. Le service universel téléphonique (raccordement et fourniture d'un service de téléphonie fixe) permet de faire bénéficier à tous, des services de téléphonie fixe à un prix modéré sur l'ensemble du territoire.

Pour plus de réponses à vos questions :

<https://www.arcep.fr/demarches-et-services/utilisateurs/larret-progressif-du-reseau-telephonique-commute-rtc.html>

